

Contrat de location d'un box pour entrepôt

Entre les soussignés :

Monsieur et Madame Goarant Yves

Tel : 06.75.54.17.70

10 bis Kernevez-piton

Mail : goarantyves@orange.fr

29140 StYvi

Et : Mr/Mme

Tel :

Ad :

Mail :

Box de m² à usage d'entrepôt. Stockage de denrées alimentaires, produits inflammables ou explosifs exclus. Le preneur peut résilier à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois.

Le montant mensuel du loyer est de € payable mensuellement.

En cas de défaut de paiement, après 3 mois de relance sans régularisation au bout du 3^{ème} mois, le contenu du box sera considéré comme abandonné et celui-ci sera évacué.

L'accès au local est sécurisé par une porte à code.

Le locataire fournit son propre cadenas pour son box.

Assurance :

Le bâtiment est assuré par le propriétaire à usage locatif, nous n'assurons pas le contenu entreposé.

Le locataire doit apporter la preuve qu'il a bien assuré son véhicule et/ou ses biens entreposés. Le locataire justifie d'une assurance sur la valeur du contenu entreposé auprès de son assureur habituel. En cas de défaut d'assurance, le locataire ne pourra en aucun cas se retourner contre le propriétaire.

Le bail prend effet le

À St-Yvi, le

Le propriétaire :

Le locataire :